



**Bureau national**  
23 rue boualem zeriati Belfort  
El-Harrach ALGER  
Télé Fax: 021 52 03 72  
Email: [snapap-\\_snata@yahoo.com](mailto:snapap-_snata@yahoo.com)  
[www.maisondessyndicats-dz.com](http://www.maisondessyndicats-dz.com)

Mail : [Fouad.hassam@hotmail.fr](mailto:Fouad.hassam@hotmail.fr)

المكتب الوطني  
23 شارع بوعلام زرياط  
بال فور الحراش الجزائر العاصمة  
الهاتف / الفاكس 021 26 67 79  
Email: [snapap\\_snata@yahoo.com](mailto:snapap_snata@yahoo.com)  
[www.maisondessyndicats-dz.com](http://www.maisondessyndicats-dz.com)

## Alexandra : la petite prisonnière de Gdyl, Oran.

Alexandra Kamguia, une petite fille subsaharienne née le 21 janvier 2012, se trouve actuellement à la prison des femmes de Gdyl, une commune d'Oran, avec sa maman et ce depuis le 29 janvier passé, le jour où cette maman a comparu devant le juge de la chambre pénale du tribunal d'Oran. Maître Djedid avocat de la LADDH a demandé au juge de reporter le procès pour défaut de présence d'un interprète. Le procès est prévu le 19 février 2012.

La maman Anne Marie Ngombie est de nationalité camerounaise, elle a été arrêtée par la police d'Oran dans l'enceinte de l'hôpital d'Oran, service de la maternité et présentée au procureur le 25 janvier 2012 avec sa fille, pour le délit d'immigration illégale.

La maternité de ce sinistre centre hospitalo-universitaire est devenue un véritable terrain miné pour les mamans subsahariennes enceintes, qui sont systématiquement contrôlées par la police. Déjà, deux mères migrantes ont été arrêtées durant le mois de novembre de l'année écoulée et expulsées vers la frontière malienne en laissant derrière elles, leurs bébés dans le commissariat central d'Oran.

Il est regrettable de l'annoncer, que l'un des cinq bébés laissés au commissariat en novembre 2011, en l'occurrence Amed, un bébé de 7 mois est décédé dernièrement. Amed avait un problème respiratoire et il était sous surveillance médicale à l'hôpital d'Oran. Mais une fois que sa maman ait été arrêtée, le bébé a été arraché de cette prise en charge médicale et remis à sa maman dans les geôles du commissariat central. Confié à une subsaharienne étrangère à sa famille après l'expulsion de la maman à Tin-zaouatine, a été fatale sur l'état de santé du bébé.

Pas le moindre soupçon d'empathie à l'égard de la maman et du bébé, ni de la part de la juge qui a condamné la maman de Amed pour délit d'immigration illégale, ce qui a déclenché la procédure d'expulsion, ni de la part des policiers qui ont procédé à ce type d'arrestation honteuse.

Le SNAPAP exprime ses fortes inquiétudes à propos d'une éventuelle expulsion du bébé Alexandra et condamne énergiquement les expulsions des femmes enceintes ou avec bébés, ainsi que les mauvais traitements que certains fonctionnaires infligent aux subsahariens et aux étrangers noirs et chrétiens.

Le Snapap signale que les procédures actuelles des expulsions aux frontières des subsahariens constituent un véritable fond de commerce à tout un réseau maffieux qui profite de la détresse de ces personnes vulnérables. Les charognards, dont la majorité, sont des fonctionnaires de l'Etat, affament les migrants durant leur voyage qui peut durer 3 à 4 semaines, les obligeant ainsi à s'auto-dépouiller pour qu'ils puissent acheter de la nourriture ou des couvertures à des prix exorbitants. De ce fait, le SNAPAP considère qu'il est impératif de permettre aux ONG d'avoir accès à toutes les étapes des expulsions sans aucune restriction, notamment dans les zones du sud et même de sursoir aux expulsions.

P/ Le Président du SNAPAP

Le chargé du Dossier Migration.  
Fouad HASSAM

Mama, Anne Marie et Alexandra

